

Systèmes pour malvoyants

Chemins facilités et en toute sécurité

Le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés soutient un mode de construction systématiquement adapté aux personnes handicapées. En tant que centre national de compétences pour la construction adaptée aux handicapés, il traite de toutes les questions en rapport avec ce sujet.

La fiche technique No 13 "Construction adaptée aux handicapés de la vue, bases techniques, listes de contrôle" sert d'auxiliaire pour la défense des intérêts lors de l'application pratique de la loi sur l'égalité des handicapés, dans le secteur planification et construction. Elle donne les renseignements nécessaires sur la LHand, ainsi que des listes de contrôle pour les secteurs espace public, bâtiments ouverts au public et immeubles d'habitation.

La nouvelle norme SIA 500 pour la construction adaptée aux personnes handicapées de la vue, précise les exigences notamment pour les facteurs souples comme les aides à l'orientation, l'éclairage et les contrastes. Elle s'applique aux constructions ouvertes au public, aux parties accessibles au public des constructions comprenant des places de travail et à l'accès jusqu'aux portes d'appartement des constructions de logement.

Voici quelques systèmes adaptés aux handicapés de la vue :
Annonces auditives - lignes de guidage - marquages tactiles.



Selon la SIA 500 réf. 3.6.3 : marquage des escaliers, Les marches doivent être mises en évidence par un marquage qui se distingue du revêtement de sol par un contraste de luminosité de préférence un marquage clair sur foncé.



Lignes de guidage, quelques exemples à Lausanne : l'accès à la bibliothèque sonore, la place de la Gare - M2, accès à l'UCBA.



Contraste de luminosité



ligne de guidage